



Déclaration préalable à la CAPD du 20 NOVEMBRE 2014

Madame Le Directrice Académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

L'un des sujets de cette CAPD est l'avancement. Seule éclaircie au niveau financier, mais malheureusement pas pour tous !

Pour le SE-UNSA, conformément au statut général, l'avancement ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs. Le SE-UNSA demande un ajustement des barèmes qui permette à chacun d'avoir accès aux voies les plus rapides de promotions. Dans cette optique, la situation de l'avancement d'échelon des Professeurs des écoles doit être clarifiée. L'origine diverse des PE conduit à un resserrement des possibilités d'avancement pour les lauréats du concours externe et du premier concours interne. Le SE-UNSA revendique donc que cette situation soit examinée et que des solutions soient enfin envisagées. Le SE UNSA rappelle donc son opposition au principe de promotions différenciées et sa revendication d'un avancement accéléré pour tous. Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne passer qu'à l'ancienneté à cause d'une AGS insuffisante. Il est tout aussi regrettable de voir des collègues parti à la retraite en n'étant pas au 11 ème échelon.

Un autre sujet abordé est les temps partiels. Est-il utile de rappeler que nos collègues font souvent ce choix pour concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle ? Souvent, le ou les jours libérés, sont utilisés intégralement pour la préparation de classe. Nous tenions à le rappeler car ce choix s'est parfois heurté à des jours ou des organisations de travail imposées qui ont posé des problèmes à certains de nos collègues. Lorsque vous souhaitez avoir une journée libérée et qu'on vous impose de travailler cinq journées, cela n'a plus rien à voir, sans parler des conséquences financières dues aux trajets ...

En ce qui concerne l'ASH, nous réclamons que les collègues qui le souhaitent puissent de nouveau se former en ASH, c'est indispensable et nécessaire à notre département.

Le 26 août, nous avons attiré votre attention sur la situation de l'ITEP Peu après, les antennes se sont installées parfois dans l'urgence. Cela n'a pas été simple pour les collègues, a fortiori lorsque ceux-ci n'étaient pas spécialisés ni volontaires, nous vous avons fait part de nos craintes, nous avons vu juste, notamment pour une situation .

Pour la direction d'école et les décharges, elles aussi abordées, le SE-Unsa porte ce dossier, depuis de nombreuses années. Le protocole alors signé par le SE-UNSA en mai 2006 a permis

- d'asseoir réglementairement le ¼ de décharge aux 5 classes, en l'étendant aux 4 classes ;
- d'attribuer deux jours de décharge, à la rentrée, aux 3 classes et moins ;
- d'accorder une attention particulière aux écoles en éducation prioritaire ;
- de revaloriser l'Iss pour tous ;
- de reconnaître la nécessité d'une aide administrative aux directeurs.

Pour le SE-Unsa, cette étape a été significative mais n'a jamais constitué une fin en soi.

Depuis, les missions et tâches des directeurs n'ont cessé de se complexifier, rendant l'exercice de la fonction de plus en plus délicat. La sécurisation du métier de directeur est alors devenue une urgence. C'est pourquoi le SE-Unsa a lancé son DUER («Document unique d'évaluation des directeurs») en 2012. Les 10 000 réponses ont mis en exergue le passage du malaise à la souffrance au travail. Elles ont montré une nette attente quant à la structuration administrative de l'école pour faire évoluer le «statut» du directeur.

Les conclusions du chantier-métier sur la direction nous amènent à acter des avancées, certes, mais qui ne répondent pas suffisamment aux attentes des directrices et directeurs d'école.

Dans la suite du protocole signé en 2006, le SE-Unsa continue à revendiquer des améliorations pour la fonction de direction.

La circulaire encadrant les protocoles de simplification des tâches des directeurs actés lors des rencontres qui ont eu lieu dans le cadre de la refondation de l'école est parue très récemment.

Le SE-Unsa a participé à l'ensemble des réunions qui ont abouti à ce travail. Satisfait de voir enfin cette question traitée, le SE-Unsa souhaite que les mesures sur le terrain se mettent en place au plus vite et puissent réellement simplifier le travail des directeurs d'école. Que sera-t-il fait dans notre département ?

Nous terminerons par les remplacements en espérant vivement que notre département ne connaisse pas les mêmes problèmes que l'an dernier, pour l'instant la situation semble contrastée.

Nous vous remercions de votre attention.